



Vol de mon véhicule chez mon garagiste

Par **céline73700**, le **28/01/2012 à 08:54**

Bonjour,rnrnJe me suis fais voler mon véhicule chez mon garagiste alors qu'il devait subir revision et réparation d'entretien...rnLa secrétaire m'a téléphoné le matin pour m'annoncer la nouvelle, ils ont porté plainte pour vol l'apres midi même.rnJ'ai déposé une voiture de 5 ans avec même pas 70.000 km, très bien entretenue intérieurement comme extérieurement (factures à l'appui) et je me retrouve déposéédé du seul bien que je possède.rnrnCe qui me choque c'est qu'en lisant le procès-verbal fait par le garagiste, je peux y lire, je cite : "hier soir, j'avais baissé la barrière à la limite de la propriété mais sans la verrouiller par un cadenas."rnMonsieur a déjà subi plusieurs vols (écrit sur le procès-verbal) et il ne prend pas la peine de fermer la barrière. Il cite plus bas "concernant les véhicules qui sont en réparations, je les ai tous mis en "panne".rnrnJ'aimerais savoir quelles sont démarches que je dois entreprendre vis-à-vis du garagiste ou de son assurance pour ne pas être laissé sur le remboursement de mon véhicule ? D'autant que je ne pense pas que se soit normal de laisser son garage "ouvert" ?rnrnMerci d'avoir pris le temps de me lire.

Par **chaber**, le **28/01/2012 à 12:48**

bonjourrnrnvotre véhicule étant sous sa garde il en est juridiquement responsable. S'il est assuré, sa Cie devrait intervenir.

Par **céline73700**, le **28/01/2012 à 12:59**

je sais mais je serais indemnsiser a l argus pour une voiture qui en vaut plus du a la

negligence du garagiste.rnrnje peux pas faire "pression" sur le faite que le garagiste a "negliger" la sécurité de son garage? Il a quand meme sous sa responsabilité des biens d'autrui !!!

Par **pat76**, le **28/01/2012 à 15:49**

BonjourrnrnCe n'est pas la première fois que ce garagiste est victime de ce genre de délit et il n'a pas pris les précautions nécessaires pour y remédier. Son assureur va encore augmenter la cotisation.rnrnVous avez vérifié qu'il était assuré?rnrnIl faut croire que le ou les voleurs sont de bons mécanos si votre véhicule avait été mis en panne et qu'ils sont partis avec...

Par **aie mac**, le **29/01/2012 à 19:08**

bonjourrnrn+1 avec chaberrnrn[citation]je peux pas faire "pression" sur le faite que le garagiste a "negliger" la sécurité de son garage? Il a quand meme sous sa responsabilité des biens d'autrui !!! [/citation]rnexercer cette pression ne changera pas grand chose; la responsabilité du dépositaire est engagée, et l'assureur n'en discutera pas.rnsauf à ce qu'il refuse sa garantie pour mesures de sécurité contractuelles non respectées...rnrnpour le reste, il vous appartient de démontrer l'étendue de votre préjudice: à vous de recueillir et de transmettre toutes informations étayant votre réclamation.